

218C1001
FR0000054694-FS0540

5 juin 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>NATUREX</p> <p>(Euronext Paris)</p>

Par courrier reçu le 5 juin 2018, la société anonyme Caravelle¹ (6 place des Etats-Unis, 75116, Paris), a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 juin 2018, les seuils de 20% et 15% des droits de vote et 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société NATUREX et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché de la totalité des actions NATUREX détenues par le déclarant au profit de la société Givaudan².

¹ Contrôlée par les enfants de Pierre-André et Hélène Martel.

² Cf. notamment D&I 218C0638 du 26 mars 2018 et communiqué diffusé par la société NATUREX le 5 juin 2018.